

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 septembre 2023

VISANT À SÉCURISER ET RÉGULER L'ESPACE NUMÉRIQUE - (N° 1514)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CS828

présenté par
M. Midy, rapporteur

ARTICLE 25

I. – À la première phrase de l'alinéa 62, supprimer le mot :

« ainsi ».

II. – En conséquence, à la même phrase du même alinéa, après le mot :

« prononcée »,

insérer les mots :

« en application du II ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.